ANNÉE. — N° 16.527
DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux et à la Société Européenne à Paris.

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes	8 50	16 f.	30 f.
France et Colonies...	9 »	17 f.	32 f.
Etranger.....	10 »	20 f.	40 f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

LUNDI 1er OCTOBRE 1917
SAINT RÉMI
SOLEIL: lever 7 h. 1; couch. 6 h. 42
LUNE : D. Q. le 7; nouv. le 16

Huiles et Vins d'Espagne

La question de l'importation des huiles et des vins d'Espagne en France se pose avec plus d'acuité chaque jour. On a pu en juger par les délibérations de plusieurs Conseils généraux et les réclamations de certaines Chambres de commerce de la région. En même temps, le gouvernement de Madrid reçoit des protestations de plus en plus nombreuses de la part de commerçants qui trafiquent avec la France. De ce côté des Pyrénées comme de l'autre, les affaires se trouvent paralysées, et chacun se plaint de ne pouvoir acheter ou vendre, par suite des mesures douanières prises par les gouvernants.

Voici le *processus* de la question : Dans le but ou sous le prétexte de réserver l'huile d'olives pour sa consommation, et d'empêcher la hausse des prix, l'Espagne interdit, par décret du 11 juillet dernier, l'exportation de ce produit jusqu'au 15 novembre prochain, époque de l'apparition des huiles nouvelles sur le marché. Puis, sur les réclamations du commerce national, un décret royal du 31 juillet imposait un droit de 40 pécettes les 20 kilos sur l'exportation des huiles. Enfin, le 7 septembre courant, un nouveau décret, plus radical que les précédents, interdisait d'une façon absolue l'exportation de ce produit.

Pendant ce temps, le gouvernement français, pour des raisons diverses et surtout en vue d'améliorer le prix du change, décidait, dans le courant du mois de juillet, de frapper d'interdiction l'importation de différents produits d'Espagne, parmi lesquels figuraient les vins et les huiles d'olives. Puis, quelques semaines plus tard, il accordait des dérogations pour les marchés passés antérieurement à cette décision. Il est à penser qu'il n'en accorde plus, attendu qu'on se plaint à Perpignan, notamment dans le commerce des vins, d'avoir en Espagne d'importants stocks qui sont payés et dont on ne peut s'assurer la livraison. Telle est la situation. Le commerce des deux nations amies se trouve ainsi gravement lésé par une politique de tracasseries réciproques, à laquelle tout indique qu'il importe de renoncer.

Quoi qu'on fasse, en effet, on n'empêchera pas que l'Espagne n'ait un intérêt majeur à nous expédier ses vins, et que, d'autre part, la France n'ait besoin des huiles espagnoles puisque l'Italie a prohibé l'exportation des siennes depuis déjà deux ans. Il faut donc s'entendre, c'est-à-dire entrer dans la voie des concessions réciproques. L'Espagne va avoir une récolte de raisins formidable, cette année. Elle aura beaucoup plus de vins que n'en exigent ses besoins. On peut donc facilement obtenir d'elle un arrangement. Et comme en France la récolte des vins se présente déficitaire, l'arrangement paraît bien simple. Que l'Espagne lève l'interdiction qui pèse sur l'exportation de ses huiles, moyennant quoi la France lèvera la sienne sur l'importation des vins espagnols. Et nous resterons, Espagnols et Français, amis comme devant.

A. D.

Communiqués français

Du 29 Septembre (23 heures)

Aucune action d'infanterie au cours de la journée.

La lutte d'artillerie a pris une assez grande intensité sur le FRONT DE L'AISNE, notamment dans les secteurs du PANTHEON et d'HURTEBISE.

Sur la RIVE DROITE DE LA MEUSE, le bombardement continue violent de part et d'autre dans la région au NORD DU BOIS LE CHAUME.

Journée calme partout ailleurs.

Dans la journée du 27 septembre, deux avions allemands ont été abattus par nos pilotes.

Nos escadrilles ont bombardé, dans la nuit du 27 au 28 septembre, les terrains d'aviation de STADEN, ROULERS, CORTEMARCK et les cantonnements de la région.

Du 30 Septembre (14 heures)

Assez grande activité d'artillerie dans la région PANTHEON-HURTEBISE-CRAONNE, ainsi que sur la RIVE DROITE DE LA MEUSE.

Nous avons repoussé un coup de main ennemi à l'EST D'AUBERIVE.

De notre côté, nous avons pénétré dans les lignes allemandes, à l'OUEST DU CORNILLET, et ramené du matériel.

Nuit calme sur le reste du front.

Communiqués anglais

Du 29 Septembre (22 h. 30)

L'ennemi a attaqué ce matin deux de nos positions sur la hauteur 70, au NORD DE LENS. Il a été repoussé à la suite d'un vif combat dans lequel nous avons fait un certain nombre de prisonniers. Deux des nôtres ont disparu.

Les rencontres de patrouilles de cette nuit vers la route de BAPAUME à CAMBRAI nous ont également valu des prisonniers.

Notre artillerie a montré de l'activité, au cours de la journée, sur le front d'YPRES. L'artillerie allemande s'est aussi montrée très active sur différents points entre le canal d'YPRES A COMMINES et SAINT-JULIEN.

Nos aviateurs ont continué, hier, leur travail d'artillerie et de photographie; ils ont jeté plus de quatre tonnes d'explosifs sur les champs d'aviation de GONTRODE et de CARNIERES; sur les dépôts, cantonnements et voies ferrées ennemies.

Dans la nuit, six tonnes de projectiles ont été encore jetées sur des objectifs analogues, y compris l'aérodrome de GONTRODE, où les canons spéciaux, mitrailleuses et projecteurs montraient la plus grande activité.

Malgré la violence du barrage qui couvrait l'aérodrome, tous nos appareils sont rentrés indemnes.

Nos pilotes ont encore pu, au cours de ces raids, attaquer à la mitrailleuse avec d'excellents résultats tous les détachements et convois ennemis qu'ils ont aperçus.

Neuf aéroplanes allemands ont été abattus en combats aériens, et quatre autres contraints d'atterrir désemparés. Un quatorzième appareil a été abattu par nos canons spéciaux. Trois des nôtres ne sont pas rentrés.

Du 30 Septembre (après-midi)

Continuation de l'activité des deux artillerie au cours de la nuit dans la zone de bataille.

Une concentration d'infanterie allemande, à l'est du BOIS DU POLYGONE, a été dispersée par nos tirs.

Nous avons rejeté une attaque à la grenade à l'EST DE LOOS.

Des rencontres de patrouilles au SUD DE LENS nous ont valu un certain nombre de prisonniers.

L'Offensive anglaise

Les Allemands se renforceraient sur notre Front

Amsterdam, 29 septembre. — Selon des bruits qui n'ont pas encore reçu confirmation, d'importants mouvements de troupes auraient été signalés de l'est à l'ouest.

Général bavarois tué sur le Front

Bâle, 29 septembre. — On mande de Munich que le général bavarois de Godin a été tué sur le front.

Sur le Front roumain

Les Roumains renvoient la Balle aux Boches

Front roumain, 30 septembre. — Régulièrement, chaque après-midi, à cinq heures, les obusiers boches lancent à travers le fleuve des journaux de Bucarest et des Manifestes aux « kamaraden » roumains, leur demandant pourquoi ils continuent une lutte inutile :

« Venez à nous, disent-ils, et vous serez immédiatement renvoyés dans vos foyers, nos soldats ayant des ordres stricts de ne pas vous fusiller. »

Les Roumains exposent parfois d'énormes placards, en réponse à ces manifestes, disant, en substance :

« Si vous avez assez de la guerre, pourquoi ne pas venir avec nous? Vous aurez du pain décent ».

Un assez grand nombre d'Allemands acceptèrent l'invitation, tandis qu'aucun Roumain ne répondit à l'appel des Boches.

Nouveaux Progrès des Anglo-Belges dans l'Est-Africain

Londres, 30 septembre (officiel).

Nous avons occupé Kiloua, sur la rive nord du M'Bemkourou. Nous y avons pris une mitrailleuse, après y avoir rencontré une résistance considérable.

Dans la vallée du Lukeleo, nous avançons d'une façon soutenue sur la route de Lindi à Nassassi, malgré les difficultés naturelles du pays.

Dans la région ouest, avançant dans la région de Songea, nous avons atteint le point où la route Songea-Liouale-Kiloua traverse la rivière Njenje, à 66 milles ouest-sud-ouest de Liouale.

Aux dernières nouvelles de la région de Mahengue, les colonnes belges opérant avec nous se trouvaient, le 28 septembre, à moins de 7 milles de Mahenaus.

Le Décret sur la Réquisition totale du Fret

Comme on l'a vu dans le Communiqué sur le conseil des ministres tenu samedi, le ministre du commerce, sur la proposition du sous-secrétaire d'Etat des transports maritimes, a soumis à la ratification du conseil un nouveau décret instituant la réquisition totale du fret. En voici le texte :

Article premier. — A dater du 15 octobre 1917, les dispositions du décret du 17 juillet 1917 prescrivant l'obligation d'une licence pour les navires français de plus de 100 tonneaux de jauge brute, s'appliqueront également à tous les navires alliés ou neutres pour le trafic avec la France, ses colonies et ses pays de protectorat.

Art. 2. — Les demandes de licence doivent être adressées au sous-secrétariat d'Etat des transports maritimes et de la marine marchande, préalablement à toute mise en chargement au départ de France, par l'armateur ou le gérant du navire. Elles doivent indiquer : 1° le voyage à effectuer et l'itinéraire proposé; 2° les catégories de marchandises à transporter et les taux de fret à appliquer.

Art. 3. — Le sous-secrétaire d'Etat des transports maritimes et de la marine marchande a la charge d'examiner toutes les demandes de licence, d'entendre les intéressés dans leurs explications et d'adapter aux besoins reconnus de la nation les propositions faites. Il détermine l'itinéraire que devra suivre le navire, la nature du chargement, et, s'il s'agit de catégories de marchandises reconnues essentielles à la vie du pays, les taux de fret applicables à ces marchandises.

Art. 4. — En cas d'infraction aux décisions prises, le sous-secrétaire d'Etat provoque telles mesures qu'il juge convenables, y compris, pour les navires battant pavillon français, la réquisition du navire.

De l'exposé des motifs nous détachons ce passage :

« Le décret du 17 juillet 1917 avait placé sous le contrôle de l'Etat la flotte de commerce française. Mis définitivement en vigueur le 15 août, le régime des licences a permis au sous-secrétaire d'Etat des transports maritimes et de la marine marchande, de recueillir les éléments d'information nécessaires sur le tonnage français actuellement en services. Il a permis également de remédier déjà, pour une large part, aux défectuosités constatées dans l'utilisation de ce tonnage. Mais le décret du 17 juillet ne s'applique pas aux navires étrangers, anglais et neutres, desservant notre trafic et qui représente la part la plus importante du tonnage au service de la France.

» Les résultats utiles de l'expertise qui se poursuit depuis le 15 août, la nécessité de répartir au plus tôt toute la flotte à notre disposition, suivant les besoins de notre ravitaillement, établis et déterminés par ordre de priorité, nous conduisent à transformer un contrôle partiel en contrôle total.

» Ce contrôle portera à la fois sur l'ensemble des navires et sur l'ensemble du fret. »

Le Renvoi des Vieilles Classes

Paris, 30 septembre. — MM. Patureau, Baronnet et Cosnier, demandent, dans une proposition de résolution, que soient restitués à la vie économique les mobilisés des classes 1888, 1889, 1890, ainsi que les pères de cinq enfants, quelle que soit leur classe.

Les Permissions dans la Marine

Paris, 30 septembre. — On s'étonne qu'un régime analogue à celui de la guerre n'ait pas été institué dans la marine pour les permissions et que les équipages qui font campagne dans les mers lointaines n'aient pas été relevés, ainsi qu'on avait coutume de le faire avant la guerre, au bout de deux années de présence à bord des navires.

Le ministre de la marine se préoccupe très sérieusement de résoudre cette question complexe, de façon à donner satisfaction à nos marins.

Dès son arrivée au ministère, il a demandé toutes les circulaires relatives aux permissions et s'est informé des résultats de leur application. D'ici quelques jours, il prendra, assure-t-on, une décision en vue d'assurer l'envoi régulier en permission des hommes des équipages de la flotte, dans la plus large mesure possible, en tenant compte des exigences très spéciales du service à la mer, qui diffèrent complètement du service aux armées.

Un Héros de 16 ans

Paris, 30 septembre. — Deux ans de campagne, trois blessures (un coup de baïonnette au côté gauche, une balle derrière l'oreille, un genou fracassé), trois citations, dont une à l'ordre de l'armée, tels sont les états de service d'Etienne Lapeere, premier soldat au 171e régiment d'infanterie, originaire d'Arras. Il vient d'être réformé à la suite de ses graves blessures.

Ce petit héros, qui appartient à la classe 21, avait treize ans lorsqu'il commença la campagne.

L'Ennemi a perdu de nombreux Marins

Aussi sa Pression est-elle forcément moindre

Paris, 30 septembre. — La dernière statistique hebdomadaire semblerait indiquer une légère recrudescence de la guerre sous-marine. Un correspondant français s'est enquis auprès des autorités navales britanniques de l'importance qu'il fallait attribuer à cette constatation :

« Il n'y a à s'en inquiéter en aucune façon, lui fut-il répondu. Les autorités navales ont toujours reconnu qu'une certaine fluctuation dans les chiffres est inévitable, et, bien que la chute soudaine au chiffre de neuf, pour les grands navires coulés la semaine précédente, ait permis de déclarer officieusement que le danger des sous-marins était efficacement combattu, on n'a jamais prétendu qu'il avait disparu.

» Il y a toujours eu des périodes d'accalmie où les chiffres des pertes fléchirent, et qui furent suivies d'une ou deux semaines d'activité fiévreuse, où le nombre de navires coulés s'éleva, mais pour s'abaisser de nouveau la semaine suivante.

» Il semble hors de question que cet état de choses est dû à ce que l'ennemi n'a pas un nombre de sous-marins suffisant pour maintenir sa pression. Il serait futile de faire des hypothèses sur la quantité de submersibles ennemis opérant, mais il n'est pas douteux que le dommage causé depuis quelques semaines l'a été par un très petit nombre d'entre eux.

» A Londres, nous savons très bien que le nombre des sous-marins allemands qu'on sait avoir été coulés dépasse considérablement le chiffre de trois par mois, qui est publié par l'amirauté allemande. La destruction de huit sous-marins, officiellement annoncée par l'Amirauté, couvre une période inférieure à quatre semaines, et on peut se faire une idée, d'après les Communiqués officiels, de la variété des méthodes employées pour désemparer ou faire sauter les navires ennemis.

» Les bombes explosibles immergées, le tir des canons des bateaux patrouilleurs et des navires marchands armés pour la défensive, les bombes jetées par les aéros, tout cela est mentionné.

» Nous envisageons pour l'avenir un usage plus étendu qu'auparavant des hydravions, qui ont prouvé leur énorme valeur.

» En somme, s'il ne faut pas s'attendre à ce que nous puissions jamais annoncer définitivement que le sous-marin, en tant que corsaire, est battu, tout indique qu'il sera retenu dans d'étroites limites. »

Bolo pacha est à la Prison de Fresnes

IL A REÇU DIX MILLIONS D'ARGENT ALLEMAND

La Foule, aux cris de : « A mort le traître! A la Seine! » a voulu exécuter l'Aventurier

Paris, 30 septembre. — L'affaire Bolo est entrée dans une phase sensationnelle. Bolo pacha, inculpé depuis huit mois d'intelligences avec l'ennemi, qui avait été placé sous mandat de dépôt hier matin, a été, ainsi que nous l'avons annoncé dans nos précédentes éditions, mis en état d'arrestation à la fin de la journée et transporté à la prison de Fresnes.

Pour la première fois, l'aventurier millionnaire, le cynique, sceptique, gouailleur, qui se riait de tout et de tous, a pu comprendre la force redoutable de ce mot qu'il bafouait : « La justice ». Cette affaire Bolo, entre autres affaires, est-elle le nœud et contient-elle le secret d'un vaste complot contre la France? Bolo était-il le principal distributeur, chez nous, des millions que la propagande allemande jette dans le monde entier? L'instruction nous le dira sans doute.

Toujours est-il que l'enquête de la police américaine a permis de relever toute une liste de bénéficiaires de chèques adressés en Amérique par la Dresdner Bank de Berlin et destinés à être payés en France à certains agents secrets de l'Allemagne.

L'affaire qui surgit démontre avec éclat la façon dont les Allemands avaient organisé chez nous leur infâme propagande. Elle semble appelée à avoir des développements considérables.

PREMIERS SOUPÇONS

Quels sont exactement les faits qui ont provoqué la décision du capitaine Bouchardon? Au début de cette année, l'attention de nos services de contre-espionnage fut attirée sur Bolo pacha par les fréquents voyages qu'il avait effectués, au cours des années précédentes, en Suisse, en Italie et en Espagne. La surveillance exercée alors par les services de la police spéciale permit d'établir aussi qu'un Bolo venait de dépenser dans des entreprises diverses plusieurs millions de francs. On apprit qu'il avait une hypothèque de 30,000 fr. qui grevait la villa « Velleda » à Biarritz et dépensait plus de 100,000 fr. pour en élargir les dépendances. Il acheta aussi un grand nombre d'actions d'une Compagnie de navigation dont le siège est à Bilbao.

Ces prodigalités paraissaient d'autant plus étranges, que l'enquête avait démontré que la situation de fortune du ménage Bolo, au moment de la déclaration de rente, se montait exactement à 60,411 francs.

L'origine de ces sommes considérables éparpillées par Bolo apparaissant de plus en plus suspecte, la justice, sur l'ordre de M. Briand, président du conseil, ouvrit une instruction et inculpa Bolo pacha d'intelligences avec l'ennemi.

LES RECHERCHES CHEZ LES NEUTRES

L'accusation ne troublait pas — en apparence, du moins, — Bolo; toujours est-il qu'elle ne troublait guère sa désinvolte quiétude. A tel point qu'il n'avait même pas voulu de l'aide d'un défenseur. Et avec quelle grâce ironique il accueillait les interrogatoires du capitaine Bouchardon!

Les affaires khédiviennes? Sourire!

Les affaires de Suisse? Sourire!

Les affaires d'Italie? Sourire! Sourire, toujours!

Bolo expliquait : « Bien avant la guerre, j'ai placé des capitaux en Amérique. Ces capitaux ont fructifié depuis, et je suis, aujourd'hui, à la tête d'une fortune de plusieurs millions, fortune qui est déposée dans des banques américaines. »

M. le capitaine-rapporteur Bouchardon, chaque fois qu'on lui demandait pourquoi il n'arrêtait pas Bolo, répondait : « Je n'ai encore rien. Attendez. C'est d'Amérique que nous viendra le fait décisif. »

L'officier instructeur avait envoyé des commissions rogatoires en Suisse, mais les banques de ce pays neutre avaient refusé d'ouvrir leur comptabilité aux regards indiscrets de la justice française, sous le prétexte que l'affaire Bolo pacha était à tendances politiques. Seules, les banques d'Amérique pouvaient recéler les preuves que Bolo avait touché de l'argent allemand. Tant que les Etats-Unis resteront neutres il n'y eut aucune possibilité d'intervention.

Pourtant, lorsque M. Briand ordonna les poursuites, on savait que Bolo pacha était en relations très suivies avec l'ex-khédive d'Egypte, qui avait déserté son pays pour se mettre aux gages de l'Allemagne. On n'ignorait pas que le khédive avait expédié de l'argent allemand aux Etats-Unis, et que Bolo pacha avait été un des principaux bénéficiaires de la distribution, par l'entremise d'un agent allemand, nommé Havenstein. On savait aussi que sur les indications de Bolo, plusieurs personnes bien placées avaient touché le montant de chèques importants. On citait des noms de journaux, mais ce n'étaient que des bruits sans précision.

Les recherches se poursuivaient laborieusement aux Etats-Unis. Bolo crânait devant le juge; mais un jour vint, pourtant, où le sourire disparut : ce fut celui où le capitaine Bouchardon l'informa que, devenue notre alliée, l'Amérique cessait d'opposer son véto et qu'enfin avaient pu commencer les enquêtes judiciaires. Cette fois, le sourire ne reparut plus. La maladie de Bolo devint aiguë, et, comme par hasard, Bolo se trouva subitement avoir besoin d'un défenseur : Me Jacques Bonzon fut appelé.

LES CABLOGRAMMES ACCUSATEURS

Le gouvernement des Etats-Unis avait compris qu'en des affaires aussi graves l'intérêt commun des alliés est de faire la lumière, et que, contre la propagande allemande, il y a une solidarité internationale. Il fit donc saisir les documents nécessaires, documents qui exposaient toutes les opérations de banque faites aux Etats-Unis par Bolo, et en prouvaient l'origine nettement allemande.

Il y a trois jours, un câblogramme arrivait au ministère des affaires étrangères — ce qui peut aussi expliquer la raison de la mesure prise au conseil de cabinet contre le premier président Monier — ne laissant aucun doute sur les opérations criminelles de Bolo pacha.

Bolo pacha avait touché, en 1916, 1 million 600,000 dollars de la « Dresdner Bank », dont le siège est à Berlin, soit, en tenant compte du change, environ 10 millions à distribuer.

Les fonds, répartis entre plusieurs établissements financiers, pour ne pas donner l'éveil, ont été versés à Bolo par des intermédiaires, dont plusieurs sont connus de la justice.

Un de ces intermédiaires est Havenstein, lequel est un parent de l'un des fonctionnaires de la Reichsbank de Berlin, et appartient lui-même à la Banque germano-américaine Amsinck.

Aucun doute ne peut donc plus exister sur l'origine des fonds dont disposait Bolo.

Les millions étaient bien de source ennemie. Ils lui avaient été confiés, en pleine guerre, par l'Allemagne.

Une grande partie de ces sommes a déjà été remise à Bolo, par virements sur une maison de crédit française.

Parmi les câblogrammes officiels reçus des Etats-Unis, figuraient, en outre, des détails importants et inconnus sur les agissements de Bolo.

LE DERNIER BLUFF

Il est des lutteurs qui, même la mort dans l'âme, même devant leur avocat, ne cessent de crâner. C'est ainsi que, hier, Bolo pacha avait décidé de tenter une démarche auprès de M. Painlevé, président du conseil et ministre de la guerre, comme tel, chef de la justice militaire. C'est pourquoi, hier matin, Me Jacques Bonzon, assisté de son secrétaire, Me Paul Raynouard, se présentait à la présidence du conseil. Mais ils ne purent voir le ministre de la guerre.

Bolo avait remis cette lettre à son avocat :

« A M. Painlevé, président du conseil, ministre de la guerre, chef de la justice militaire.

» Monsieur le Ministre,

» Je vous demande qu'on en finisse. Depuis huit mois, je suis torturé; depuis huit mois on n'a rien trouvé de répréhensible contre moi, au contraire. J'ai même accepté toutes les investigations sur ma fortune, en remontant depuis hier jusqu'à de lointaines années, en donnant toutes les facilités à la justice. Ma santé est à bout maintenant. Donc, ou la liberté ou les juges devant lesquels je puisse m'expliquer publiquement. Mais, que ce soit tout de suite.

» Je charge Me Jacques Bonzon de vous remettre cette lettre et vous prie d'agréer mes sentiments distingués.

» BOLO. »

C'était le dernier bluff.

Me Bonzon ne fut pas reçu par M. Painlevé et laissa la lettre suivante, qu'il adressait personnellement au président du conseil :

« Monsieur le Ministre,

» Ce matin, à dix heures trente, je me suis rendu à la présidence pour vous remettre, avec mon collaborateur Paul Raynouard, une lettre de mon client Bolo, écrite par lui hier.

» Votre chef de cabinet, après nous avoir fait longtemps attendre, m'a demandé si je me présentais comme homme politique au sujet d'une affaire politique. J'ai répondu ne pas être un homme politique, que je ne me sentais aucun goût pour cette qualité et que je ma présentais à titre d'avocat pour faire une démarche judiciaire auprès du chef suprême de la justice militaire.

» Me Raynouard et moi nous sommes retirés sans vous avoir vu. Je vous fais donc tenir la lettre de mon client sous pli recommandé afin qu'elle ait quelque chance de vous parvenir; sans doute, Monsieur le Ministre, verrez-vous bientôt quelle fâcheuse conséquence peut avoir votre fin de non-recevoir. »

L'ARRESTATION

Pendant que le défenseur de Bolo accomplissait ces suprêmes démarches, le capitaine Bouchardon recevait communication des câblogrammes des Etats-Unis. Aussitôt sa lecture achevée, le capitaine décernait un mandat de dépôt contre Bolo, dont il chargea M. Priolet, commissaire de police du camp retranché de Paris, d'assurer l'exécution, en lui recommandant expressément d'agir avec les plus grands ménagements, en raison de l'état de santé de Bolo.

Quand le commissaire, accompagné du docteur Socquet, de présenta dans la chambre de Bolo pacha, au Grand-Hôtel, et lui notifia qu'il le mettait en état d'arrestation, Bolo, qui était alité, protesta avec violence : « Vous n'allez pas, je suppose, m'obliger à me lever pour m'emmener en prison? s'écria-t-il. Je suis incapable de me lever. »

Le magistrat ne répondit pas.

Le docteur Socquet examina le malade sans mot dire, puis se retira. M. Priolet ne tarda pas à sortir à son tour de la pièce, pour retourner au palais de justice, afin de prendre de nouvelles instructions. Mais, auparavant, il ordonna à deux inspecteurs de rester dans la chambre et de surveiller attentivement les moindres gestes de Bolo pacha. Seul, le valet de chambre devait être autorisé à pénétrer auprès du prisonnier pour lui donner des soins en cas de besoin.

Le commissaire avait pris le soin de faire enlever le revolver que Bolo pacha a constamment sous son oreiller.

Pendant que le commissaire de police était chez Bolo, une discussion assez vive s'éleva dans le couloir. C'était Me Bonzon, qui, n'ayant pas été reçu par M. Painlevé, ministre de la guerre, venait rendre compte de sa mission à son client et se heurtait aux deux inspecteurs de garde devant la porte de Bolo. Leur consigne était formelle. Me Bonzon protestait, criait, tempêtait : tout fut inutile; les policiers ne connaissaient que leur consigne. Force fut à l'avocat de se retirer.

A trois heures et demie, Me Bonzon était de retour au l'hôtel et pénétrait, cette fois, dans la chambre de son client, où l'avaient précédé Mgr Bolo, venu apporter à son frère le réconfort de son appui moral.

CONSULTATION MEDICALE

Le capitaine Bouchardon s'était posé la question de savoir s'il devait laisser l'inculpé sous la main de la justice dans cet hôtel, où, malgré toute la surveillance étroite dont il serait l'objet, il lui serait peut-être possible de communiquer avec l'extérieur. La difficulté était le transport de l'inculpé en prison dans l'état de santé où il se trouvait. Mais, véritablement, sa vie était-elle si gravement compromise qu'il ne pût, en usant de précautions indiquées par les circonstances, supporter un transfert? Le capitaine instructeur ne le pensa pas, d'autant que le docteur Socquet, qui, ces jours-ci, avait fait sur Bolo un prélèvement de sang, n'ayant trouvé qu'une petite quantité d'urée, la crise terrible d'urémie dont le malade disait ressentir les effets n'était-elle pas feinte, au moins en partie? Il fallait s'en assurer sur-le-champ, et le capitaine Bouchardon faisait appel à deux spécialistes, les docteurs Lapointe et Dufour, professeurs de la Faculté, mobilisés, qui reçurent mission de se rendre auprès du malade. Leur rôle fut nettement délimité par l'ordre suivant : « Bolo peut-il, sans que mort s'ensuive, être transporté à l'infirmerie de Fresnes? » Les deux spécialistes quittèrent le Palais pour se rendre au Grand-Hôtel. Ils trouvèrent là le médecin légiste Socquet et le docteur Legris, médecin de Bolo pacha. Nouvel examen général, suivi d'analyses du sang, des urines, des glaires.

A cinq heures, en présence de M. Priolet, les quatre spécialistes rédigeaient un rapport concluant à la possibilité du transport de Bolo sans danger de mort. Le diagnostic était unique et formel.

M. Priolet en informait aussitôt le capitaine Bouchardon, qui arrivait à six heures, accompagné du sergent Guillaume, son greffier. Me Jacques Bonzon le rejoignait quelques minutes après.

Bolo, pâle, absolument effondré maintenant, lamentable, subit un nouvel interrogatoire en présence de son avocat et des quatre médecins. Quand on lui notifia son transfert à l'infirmerie de la prison de Fresnes, Bolo eut une véritable crise de nerfs : « Je ne suis pas transportable! Je suis très malade! Je ne partirai pas! Je me refuse à partir! » déclara-t-il, les traits tirés et convulsés par l'appréhension de la prison et de l'imminente justice.

Me Bonzon insista pour qu'un délai fut tout au moins accordé à son client. Le magistrat se montra inflexible, s'en tenant à l'avis des docteurs. Bolo, dès lors, garda le silence.

A MORT LE TRAITRE! L'ESPION!

Pendant ce temps, des officiers anglais, portugais, passaient en chantonnant le long des couloirs, des dames papotaient, mais, en arrivant devant le rassemblement muet massé devant la porte du 60, les chansons s'éteignaient, les rires s'arrêtaient net : « Que se passe-t-il? », demandait-on, dans toutes les langues. Et le nom de Bolo circulait aussitôt de bouches à oreilles, le long des vastes couloirs.

En bas, dans la rue Auber, une voiture d'ambulance s'était arrêtée. Quatre hommes en avaient retiré une civière.

Avertie par les journaux du soir, une foule, à chaque minute plus nombreuse, stationnait, entourant l'hôtel. Les bruits les plus divers circulaient et, dans la foule, on entendait des phrases comme celle-ci : « On l'envoie à Fresnes, comme Almereyda. »

Les infirmiers porteurs du brancard pénétraient dans sa chambre. Le frère de l'accusé, Mgr Bolo, était alors autorisé à pénétrer dans la chambre en même temps que Mme Bolo, qui n'avait pas cessé d'entr'ouvrir la porte de sa chambre toutes les cinq minutes, épiant les allées et venues, inquiète, anxieuse, en proie à la plus profonde prostration.

Bientôt, enroulé dans des couvertures, le prisonnier était emmené vers le monte-charge des bagages. On n'apercevait pas le malade, dont la tête était complètement recouverte par un drap soigneusement replié en triangle.

A quelques pas de l'ascenseur, sous le hall d'entrée, la limousine attend. Autour d'elle, sous le porche, dans la rue, c'est une mer humaine. Et, brûsquement, à peine les portes ouvertes, la civière apparaît-elle, que c'est une terrifiante clameur. Voix aiguës de femmes, voix graves des hommes, de toutes les poitrines, comme un tonnerre, dans le roulement strident des sifflets, jaillit sous les voûtes, gronde dans la rue, gagne les fenêtres noires de monde, le même cri : « A mort! A mort le traître! A mort l'espion! A la Seine! Fusillez-le! »

A grand'peine, cependant qu'éclatent les lueurs fulgurantes du magnésium, la civière est hissée dans la voiture et la porte fermée. Alors, de toutes parts, les mains s'accrochent aux essieux, les cannes s'abattent sur la caisse. Précipitamment, chasseurs de l'hôtel et sergents de ville, escaladent les marchepieds, se cramponnent à la voiture, font de leur corps un rempart pour protéger les vitres. Enfin, la limousine peut percer la foule et disparaître à toute vitesse vers la Madeleine.

Mais la clameur de la foule roule en tonnerre, se répercutant jusqu'à la place de l'Opéra.

Une heure après, Bolo pacha était déposé sur le lit d'une cellule à l'infirmerie de Fresnes. L'odyssée d'orgueil et de richesse était finie. L'heure de la justice avait sonné.

A FRESNES

Le capitaine Bouchardon a fait prendre ce matin des nouvelles de la santé de Bolo. L'état de l'inculpé reste stationnaire, sans amélioration, mais aussi sans aggravation.

Le directeur de la prison de Fresnes a demandé s'il n'y aurait pas lieu d'appliquer au détenu un traitement de faveur. Il lui a été répondu que Bolo devait être soumis au traitement ordinaire, sans adoucissement comme sans rigueur.

Me Jacques Bonzon a obtenu l'autorisation de voir son client en présence du directeur de la prison ou d'un surveillant. Il se rendra à cet effet cette après-midi à Fresnes.

Le capitaine Bouchardon se rendra dans quelques jours à la prison pour procéder à un nouvel interrogatoire de l'inculpé.

L'ARGENT BOCHE VA ETRE SAISI

L'arrestation de Bolo pacha aura, entre autre conséquence, la mise sous séquestre des biens et intérêts de toute sorte que l'inculpé peut avoir en France. Cette formalité judiciaire est dans la logique des choses, l'argent provenant de l'ennemi devant être saisi. Le parquet de la Seine aura à adresser à cet effet des réquisitions au président du tribunal civil. Ce dernier prendra une ordonnance par laquelle il désignera un séquestre.

LES COMMISSIONS ROGATOIRES

M. Bouchardon va poursuivre avec persévérance les investigations relatives aux fonds mis à la disposition de Bolo pacha et qui se trouvent en dépôt dans les banques de certains pays neutres. Tout permet de supposer que les renseignements attendus de Suisse par le magistrat aggraveront encore les charges qui, dès à présent, pèsent sur l'accusé. Les copies des documents annoncées par le câblogramme de M. Jusserand sont parties pour la France par la valise diplomatique et sont attendues avec le prochain courrier d'Amérique.

HERR ZIMMERMANN ET BOLO

Le gouvernement des Etats-Unis n'est pas le seul gouvernement étranger qui ait aidé le nôtre à démêler la vérité dans l'affaire Bolo. Il y a déjà quelques mois, la légation d'Angleterre à Berne, qui surveille de près l'ancien khédive, est arrivée à déterminer que **M. Zimmermann, alors secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Berlin, mis au courant par l'ex-khédive des moyens d'action que Bolo prétendait avoir pour prendre pied dans certains journaux parisiens, avait approuvé ses propositions et avait même remarqué : « L'affaire vaut bien 25 millions. »**

BOLO ET LES AFFAIRES MEXICAINES

Les relations de Bolo avec les financiers germaniques ou germanophiles de New-York remontent à un temps assez lointain. C'est ainsi que, lors de la grave crise mexicaine du printemps de 1914, c'est-à-dire avant la guerre, divers rapports que la diplomatie française eut en sa possession représentaient l'inculpé d'aujourd'hui comme très intimement mêlé à d'importantes intrigues financières que l'Allemagne menait au Mexique, et qui avaient pour but, selon un de nos confrères, de mettre en conflit les intérêts américains et les intérêts franco-anglais.

UN NOUVEL INCULPÉ

L'or allemand pour la propagande était, on s'en doute, répandu aussi en Espagne, où une campagne germanophile effrénée était menée, soit par des journaux existant avant la guerre, soit par des organes créés depuis.

« Parmi ces derniers organes, il en est un, dit l'« Echo de Paris », publié en langue française, qui a été fondé par un ancien journaliste français, M. Gaston Routier. L'enquête menée sur l'affaire Bolo aurait établi que le journal de M. Gaston Routier était alimenté par l'or allemand. En conséquence, nous croyons savoir que M. Routier a été inculpé d'intelligences avec l'ennemi. »

SA LEGION D'HONNEUR

Bolo pacha, que tout le monde considérait comme étant chevalier de la Légion d'honneur, n'avait aucun droit au port du ruban rouge. En réalité, il y a quelques années, feu M. Dubieff, plusieurs fois ministre, qui avait avec Bolo des relations d'amitié, put un jour envoyer à ce dernier une lettre disant, en substance :

« Mon cher ami, j'ai le plaisir de vous annoncer que je vous ai nommé chevalier de la Légion d'honneur. »

Mais, jamais la chancellerie, qui seule est qualifiée pour ces nominations, ne ratifia la proposition de la susdite personnalité.

MONSEIGNEUR BOLO

Le frère de l'inculpé a déclaré au juge que, depuis plusieurs années, il avait perdu de vue son frère. Il ajoute :

« Je me réfugie dans le silence et la prière. Je veux espérer encore que mon frère n'est pas coupable. S'il l'est, il aura à répondre de ses actes devant la justice des hommes et devant celle de Dieu. »

LE CAS DU PRESIDENT MONIER

Paris, 30 septembre.— M. Brulot, procureur général près la cour de cassation, de retour à Paris, s'est rendu à la chancellerie, où il a eu une entrevue avec le ministre, de qui il a reçu l'ordre d'informer contre M. Monier.

Nous avons dit que les pièces qui ont motivé l'enquête consistent en certaines lettres adressées par M. Monier à Bolo pacha, et en brouillons de contrats d'affaires industrielles ou autres, annotés de la main du président Monier.

Parmi ces pièces se trouve également l'original définitif d'un contrat signé par le directeur du « Journal », M. Charles Humbert, et attribuant au président de la cour d'appel, lorsque l'heure de la retraite aurait sonné pour lui, les fonctions de président du conseil d'administration du « Journal ». Cette pièce fut présentée à M. Monier par M. Viviani, alors garde des sceaux, qui, il y a quelque temps, avait fait appeler le président de la cour d'appel pour lui demander des explications au sujet de ses relations avec Bolo pacha.

« Je connaissais l'existence de cette pièce, exposa M. Monier; lorsque Bolo pacha eut signé avec M. Ch. Humbert son contract d'apport de 5 millions 500,000 fr., il vint me trouver et me donna lecture de ce contrat. Ce document me parut quelque peu léonin à l'égard du nouvel actionnaire du « Journal » et je ne lui cachais pas ma façon de penser. Bolo pacha me répondit :

« Oh! vous savez, mon cher président, je n'ai point tant cherché, dans cette affaire, un intérêt personnel

AU SÉNAT

Vote des Douzièmes provisoires

Paris, 29 septembre. — Le Sénat entame la discussion des douzièmes provisoires adoptés par la Chambre.

M. Milliès-Lacroix, rapporteur général, expose notre situation financière et insiste pour que nulle dépense ne soit engagée irrégulièrement, pour que toutes les dépenses soient rigoureusement contrôlées et pour que l'on pratique de sévères économies.

On adopte une proposition de résolution de **M. Debierre :** Le Sénat compte sur le gouvernement pour prendre des sanctions rigoureuses contre tous les fonctionnaires civils ou militaires qui, par négligence ou incurie, se rendent coupables de la mauvaise utilisation ou du gaspillage des crédits mis à la disposition de leurs services pour le compte de l'Etat.

La discussion générale est close sur cette déclaration du ministre des finances, **M. Klotz :** Le projet de résolution de M. Debierre parle de sanctions. Ce n'est pas là une simple parole, des actes suivront s'il y a lieu. Quant au contrôle parlementaire, nous sommes résolus à le fortifier encore. Je sais personnellement à quels résultats utiles à la défense nationale il a déjà abouti, il n'est que juste de lui rendre hommage. (Très bien ! Très bien !)

L'important article 5, qui permet jusqu'à la cessation des hostilités la circulation des piquettes moyennant la perception d'un droit égal au droit de circulation du vin, est l'objet d'une demande de disjonction de **M. Nègre** (Hérault), mais l'article est adopté.

L'article 23, voté par la Chambre (retraites des agents des chemins de fer), qui a pour but d'accorder les pensions de retraite qui peuvent être dues aux agents des chemins de fer pendant qu'ils sont encore en activité, est repoussé, et les douzièmes sont votés par 240 voix contre zéro.

A LA CHAMBRE

La Question du Blé

Paris, 29 septembre. — La Chambre reprend la suite de la discussion des interpellations sur le ravitaillement en blé.

M. Fernand David, ministre de l'agriculture, dit qu'avant d'importer il faut songer à produire; c'est une condition essentielle du succès. La situation n'est pas brillante en général. Notre troupeau est en régression sur ce qu'il était avant la guerre d'un million de têtes. En ce qui concerne les chevaux, la guerre terminée, les besoins de l'armée diminués, la situation peut s'améliorer. Mais nous avons 7 millions de porcs de moins, ce qui est inquiétant. Les ovins sont tombés de 16 millions à 10 millions. Le troupeau bovin, élément principal de prospérité pour les exploitations rurales, est tombé de 14 millions 796,000 têtes à 12 millions environ. Cette diminution est due en grande partie à l'occupation d'une partie du territoire par l'ennemi.

Le ministre ajoute que la récolte viticole est suffisante.

M. Navarre : Alors, pourquoi cette augmentation fantastique des prix ?

M. Fernand David : Elle est due aux intempéries et au prix de la main-d'œuvre.

Un député du centre fait observer que les vins du Midi baisseront si on permet l'entrée des vins d'Espagne, et c'est pourquoi la Chambre a voté la permission de circulation des piquettes.

M. Fernand David : Cependant, l'an dernier, les vins d'Espagne pouvaient entrer; la hausse n'en a pas moins été sensible.

Pour le blé, le ministre expose que la mobilisation ayant enlevé plus de trois millions d'hommes et l'industrie occupant 120 % de travailleurs de plus qu'en temps de paix, c'est au détriment de la terre. L'agriculture manque ainsi des bras nécessaires même à sa conservation; nous avons pris le seul moyen d'y remédier, c'est le renvoi des vieilles classes aux champs pour poursuivre la restauration de la culture. Nous poursuivrons ce mouvement sans diminuer la puissance défensive de la France. (Applaudissements.)

M. Abel Ferry : Ce qu'il faut, c'est la mise en commun des effectifs et des ressources des alliés.

Le ministre : On a renvoyé 250,000 hommes des vieilles classes, dont 165,000 chefs de culture. Nous avons cherché à stimuler toutes les sources d'énergie. On a créé huit mille hectares de jardins potagers, ce qui est une ressource pour l'armée. Le service de la main-d'œuvre scolaire a beaucoup aidé pour la rentrée des fruits. La motoculture n'est pas encore au point, mais elle a déjà rendu des services dans la grande culture; elle a procédé au service de la moisson dans 3,400 hectares.

Les taxes ne peuvent être que des régulateurs. Nous pensons que le prix du blé à 60 francs le quintal doit être maintenu pendant toute l'année 1917. Le cultivateur ne fait que suivre la hausse où il en est la victime. Il faut donc être impitoyable pour les spéculateurs.

Pour les bestiaux, ce sont les intermédiaires qui prélèvent la dîme.

M. Navarre : Comme les cultivateurs savent qu'on augmentera le prix du blé, ils le gardent.

M. Fernand David : Il y a une tendance à encourager l'agriculture pour faciliter l'emblavage, mais la taxe doit être stable.

Le ministre reconnaît que la production des sulfates et ammoniaques est tombée de 90,000 à 34,000 tonnes. Il va essayer d'importer des engrais. L'acier est travaillé par des méthodes perfectionnées qui ne donnent presque plus de produits de déphosphoration. Pour faire des superphosphates, on s'efforcera d'augmenter la production d'acide sulfurique; mais à l'heure actuelle, on n'a que 500,000 tonnes de superphosphates au lieu de 1 million 900,000 tonnes avant la guerre. On s'efforce d'utiliser les ressources potassiques de la mer.

M. Fernand David expose ce qui a été fait pour les battages et les semences. Les résultats sont rassurants : quoique la récolte ait été tardive, 14 millions de quintaux sont battus à cette heure. On organise des Associations de producteurs pour fournir les instruments agricoles.

M. Maurice Long, ministre du ravitaillement, rend hommage aux mesures de M. Viollette qui nous ont permis de manger du pain. En 1918, il faut nous attendre à un déficit de 50 % dans les céréales.

M. Long ajoute qu'il ne peut donner aucune assurance en ce qui concerne la manière de combler ce déficit, parce qu'il doit tenir compte de la guerre sous-marine. Il espère cependant, avec des succédanés et 40 millions de quintaux d'exportation, suffire à sa tâche. Mais ce sera difficile, à cause des sinistres maritimes. Nous créons un comité d'achat entre alliés qui empêchera la concurrence sur le marché américain.

Pour les transports, un décret a été pris ce matin pour déterminer l'itinéraire de chaque navire et le prix du fret. Ce service sera dirigé par le sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande. Le sous-secrétaire d'Etat des transports deviendra ainsi le camionneur national. Tous les navires, y compris les neutres, sont soumis à ce contrôle. Il y aura des pays lésés, parce que la rotation des navires sera d'un mois et demi au lieu de cinq mois, comme pour Madagascar, par exemple. Mais l'intérêt du pays prime tout. Nous aurons ainsi le tonnage nécessaire à nos transports.

Il faudra réduire la consommation du sucre de 750 à 500 grammes, avec suppression de la moitié du contingent accordé aux industries de luxe, pour obtenir ainsi des navires destinés au transport du blé.

Pour le pain, le sous-secrétaire d'Etat a demandé l'avis technique de la Faculté de médecine, qui a reconnu que le blutage était suffisant, mais les graines étrangères le rendent peu digestif. On fera la distinction en des farines entières et du son. Il n'est pas possible de soumettre les populations rurales au rationnement du pain. Pour la population des villes, on envisage un rationnement par la carte, avec un taux analogue à celui des soldats pour les travailleurs. Le carnet de pain, qui est imprimé, servira à savoir quelle est exactement la consommation suivant les régions.

Il n'est pas douteux que le bétail bovin va manquer de fourrage. Les jours sans viande cesseront donc le 15 octobre. Ils n'ont d'ailleurs donné que peu de résultats : 4 % en province, 6 % à Paris en fait de diminution. La vie chère est due à la production réduite, au taux des frets, aux spéculations des intermédiaires.

Les Douzièmes provisoires

Celui-ci dépose le projet, de retour du Sénat.

M. Marin, rapporteur général, expose les décisions prises par le Sénat au sujet de la retraite des cheminots mobilisés. Comme il n'y a que 319 employés qui ont demandé leur retraite, sur plus de 16,000, la commission du budget demande à la Chambre d'accepter le rejet du Sénat. Mais le ministre a décidé que les Compagnies ne seraient pas juges des mises à la retraite et que les employés qui demanderaient la retraite passeraient devant une commission de réforme et que le ministre des travaux publics statuerait.

M. Klotz, ministre des finances, fait appel à l'esprit de conciliation de la Chambre, le Sénat ayant, sur toutes les autres questions, accepté les votes de la Chambre.

Mais **M. Jean Bon,** intransigeant, reprend le texte de M. Sixte Quenin, dont le rétablissement n'est pas ordonné.

Les douzièmes sont votés par 465 voix contre 5.

La séance est levée à sept heures.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 29 septembre. — Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Raymond Poincaré.

Réquisition nationale du fret sur les navires alliés et neutres

Le ministre du commerce, sur la proposition du sous-secrétaire d'Etat des transports maritimes, a fait signer un décret qui complète celui du 17 juillet 1917 et décide une réquisition nationale de tout le fret sur les navires alliés et neutres au service de la France pour les besoins essentiels du pays.

La politique minière

Le ministre de l'armement et des mines a exposé au conseil, qui les a approuvées, les grandes lignes de politique minière qu'il compte exposer et défendre devant la Chambre.

Sur la proposition du ministre de l'armement, le conseil a décidé de demander au général en chef de citer à l'ordre de l'armée les équipes de mineurs travaillant dans des mines violemment et fréquemment bombardées.

Les dommages de guerre

Le ministre des finances a soumis à la signature du Président de la République les projets de loi instituant au ministère des finances un service chargé de centraliser la comptabilité des indemnités pour la répartition des dommages de la guerre, et un décret instituant une commission extra parlementaire chargée de proposer l'institution des organismes de crédits nécessaires à la reconstitution des régions envahies.

Le conseil s'est ensuite entretenu de la situation diplomatique et militaire, ainsi que des questions soumises à l'examen du Parlement et des commissions parlementaires.

Communiqué italien

Rome, 29 septembre.

Hier, par un coup de main bien réussi, nos troupes ont rectifié la ligne d'occupation entre la STELLA DI DOL et les pentes septentrionales du mont SAN GABRIELE.

Nous avons capturé huit officiers, deux cent seize hommes de troupes et quelques mitrailleuses.

La position a été maintenue, bien que l'adversaire, remis de sa surprise, ait multiplié ses retours offensifs.

Nos attaques aériennes ont été concentrées dans la zone militaire de VOISCHAZZA (Carso), qui a été atteinte efficacement avec trois tonnes de bombes et sur la place maritime de POLA, où la base des sous-marins et l'arsenal ont été bombardés de nouveau avec de nombreux projectiles par une de nos escadres de bombardement.

Un appareil ennemi a été obligé d'atterrir dans la plaine de SANTA-LUCIA (Tolmino) et a été détruit ensuite par notre artillerie.

La nuit dernière, des avions ennemis ont lancé des bombes incendiaires sur PALMANOVA. Il n'y a pas eu de victimes et les dégâts sont insignifiants.

Communiqué russe

Pétrograd, 29 septembre.

FRONTS DU NORD, OCCIDENTAL, DU NORD-OUEST ET ROUMAIN : Fusillade des éclaireurs.

FRONT DU CAUCASE : Au sud-ouest d'OGNOTA, nos éclaireurs ont attaqué un poste turc et fait des prisonniers.

Au nord-ouest et à 30 verstes de MENNE, une de nos avant-gardes ayant été entourée par un fort détachement de Kurdes, nos tirailleurs les ont rejetés par leurs feux et dispersés.

OPERATIONS AERIENNES : Le 26 septembre, dans la région de TARNOPOL, nos pilotes ont atteint deux aéros allemands dans les organisations ennemies.

Dans la région de GOUSIATIN, le pilote lieutenant Akenena a abattu un aéro ennemi, qui est tombé dans les lignes ennemies. Dans la même direction, les pilotes Irsanovic, Sanove et Leman ont abattu un aéroplane ennemi, qui est tombé dans les lignes allemandes.

Dans la direction de FOCSANI, le pilote roumain lieutenant Dragouchanov a abattu un aéro qui est tombé dans les organisations allemandes. Nos pilotes ont jeté quelques pouds de bombes sur les organisations de l'arrière ennemies, sur la rive du SOTCHOD, et 48 pouds de bombes sur les convois ennemis près des villages de..., au sud de Gou... Tous sont rentrés indemnes.

(Les points indiquent que les mots manquent ou sont incomplets).

Le Roi d'Italie sur le Front français

UNE SPLENDIDE MANIFESTATION MILITAIRE

Voici la suite des détails que nous avons reçus sur cette splendide manifestation militaire, et que l'heure tardive d'arrivée ne nous avait pas permis de publier dans notre première édition d'hier.

A Verdun

En quittant le quartier général de l'armée de Verdun, à S..., le cortège, auquel se sont joints le généralissime Pétain et les généraux Fayolle et Guillaumat, se dirige vers le terrain où va être passée la revue.

LA REVUE

Formant un immense quadrilatère, une forêt de baïonnettes étincellent au soleil. Des profondeurs de l'horizon empourpré, 60 drapeaux côte à côte s'avancent, 60 drapeaux déchiquetés, noircis, troués, les drapeaux de Verdun.

Salués par les sonneries des clairons, par « la Marseillaise », qui éclatent à tous les coins du champ, ils viennent au-devant du roi d'Italie. Ils s'arrêtent sur une seule ligne devant le front de bataille des soldats encore couverts de la boue des tranchées. Au milieu de ce cadre de gloire, le roi s'arrête et d'un geste lent, salue les héros et leurs glorieux emblèmes.

Sur un ordre du général Deville, commandant les troupes, clairons et tambours ouvrent le ban. Le roi qui s'est fait agrafer la fourragère du 3e régiment de marche des zouaves, dont il est, comme son grand-père, caporal, prend des mains d'un de ses aides de camp la médaille d'argent de la valeur militaire, la plus haute distinction que puisse recevoir un soldat italien, puis s'approche du drapeau du 3e zouaves que lui présente, magnifique de tenue, le général de Mac Mahon, duc de Magenta.

Victor-Emmanuel II, dont l'émotion est visible, accroche la médaille à la hampe du drapeau, à côté de la croix de la Légion d'honneur, de la médaille militaire et de la croix de guerre, dont elle est déjà ornée.

Après s'être profondément incliné devant les trois couleurs, dont il ne reste plus que des lambeaux, il serre fortement la main du fils du vainqueur de Magenta, puis, recueilli, écoute « la Marseillaise », que les musiques viennent d'entonner. Il décore ensuite plusieurs officiers, dont quelques-uns sont mutilés; il remet, notamment, le grand-cordon de l'Ordre de la Couronne d'Italie au général Corvisart, puis il revient, avec le Président, se placer au milieu du champ pour la revue.

UN DEFILÉ INOUBLIABLE

Précédé des musiques, qui jouent « Sambre-et-Meuse », le peloton des drapeaux défile en s'inclinant devant lui. Ensuite, ayant à leur tête le général Deville, les troupes s'ébranlent au milieu d'une émotion indescriptible qui étreint tous les cœurs. Les glorieuses divisions se succèdent :

Tous ces hommes portent la croix de guerre, un grand nombre de ces régiments ont la fourragère. La division marocaine qui ferme la marche n'est pas la moins admirée.

La revue est terminée, déjà l'ordre du départ vient d'être donné, lorsque le roi dit quelques mots au Président, qui fait un signe au général Deville. Celui-ci lance aux troupes un retentissant : « Garde à vous ! » et ordonne aux clairons d'ouvrir le ban.

LA PLUS GRANDE DECORATION MILITAIRE ITALIENNE AU GENERAL PETAIN

Alors, sur la demande du roi, le général Petain sort du groupe des généraux et vient se placer, les talons joints, les mains au corps, en face du souverain. Celui-ci ouvre un écrin qu'on vient de lui apporter et en retire le grand cordon et la plaque de l'Ordre militaire de Savoie, que ne possèdent jusqu'ici que deux généraux : le général Cadorna et le général Cappiello, qui vient d'enlever le Monte-Santo.

Victor-Emmanuel II remet cette distinction si rarement accordée au généralissime avec le cérémonial habituel, puis, dans le lointain, les trompettes de cavalerie sonnent la fanfare royale, tandis que le souverain, les généraux français et tous les officiers prennent la position militaire et gardent la main à la visière de leur casque.

Après une visite aux hangars de l'aviation et aux divers points qui ont été bombardés quelques heures auparavant, le cortège se dirige par la fameuse voie sacrée, qui aboutit à Verdun.

A LA CITADELLE

A la porte de la citadelle, le commandant de la place et sa garnison accueillirent les augustes visiteurs. Un bref arrêt, et l'on se rend au fort de Souville, qui marqua l'arrêt de l'avance allemande. De là, le roi aperçoit tout le panorama des immortels champs de bataille. L'artillerie, pendant cette visite ne cesse de tonner. On aperçoit, tout autour, les obus qui éclatent, soulevant de grandes gerbes de fumée et de terre.

Le roi, accompagné du président, des généraux Petain et Guillaumat, s'avance à travers un boyau jusqu'à un observatoire d'où il suit attentivement le développement de la lutte d'artillerie.

Après avoir félicité les officiers et les hommes, les deux chefs d'Etat regagnent Verdun, où va avoir lieu le déjeuner.

La table est dressée dans le boyau bétonné qui, habituellement, sert de salle des fêtes. Menu militaire très simple, point de toast.

De Verdun, le cortège regagne le train présidentiel à la station de N..., après avoir traversé plusieurs villages, au milieu d'une double haie de poilus au repos, qui acclament au passage les illustres voyageurs.

Le train amène, à six heures, le Président et son hôte à une petite gare, en Champagne, d'où les autos les emmènent à Reims.

Dans les Régions récupérées

Après une brève station dans un observatoire, d'où le général commandant le secteur explique au roi les opérations qui se sont déroulées autour de Reims, le cortège visite la ville martyre, au seuil de laquelle il avait été reçu par le président du conseil, M. Painlevé; par le cardinal Luçon et la municipalité.

On quitte la ville bientôt pour regagner le train, où l'on dîne et où l'on passera la nuit, en pleine campagne.

Le lendemain, le pèlerinage se poursuit par Soissons, où le roi et le Président visitent, sous la conduite de l'archiprêtre, la cathédrale éventrée. C'est ensuite un arrêt dans un fort, d'où le roi peut apercevoir le chemin des Dames et tout un coin de l'éternelle bataille. De là, c'est une visite rapide aux ruines du château de Coucy, dont le roi, qui est un éminent érudit, connaît l'histoire dans ses moindres détails. De Coucy, on passe à Chauny, à Ham, à Jussy; puis enfin à Noyon, témoignages accablants de la sauvagerie allemande.

Une dernière revue sur la place de Noyon, et ce voyage qui laisse un souvenir que des mots ne sauraient traduire, s'achève à Chantilly, où le roi d'Italie prend congé du Président de la République, après lui avoir exprimé, en termes particulièrement chaleureux, l'impression ineffaçable qu'il emporte de cette France si douloureusement éprouvée et pourtant plus vaillante et plus confiante que jamais.

Communiqué belge

Le Havre, 29 septembre.

L'activité des deux artilleries a été normale dans la journée du 28 septembre. Dans la nuit du 28 au 29, le bombardement a pris un caractère très violent.

Entre NIEUPORT et DIXMUDE, de nombreuses patrouilles allemandes ont tenté de faire des incursions dans nos lignes. Les tentatives ont été vaines, sauf à la BORNE 16 de l'Yser, où l'ennemi est parvenu à pénétrer dans une tête de sape, mais il en a été chassé immédiatement.

Notre artillerie a exécuté des tirs de destruction sur plusieurs batteries ennemies. Certaines de celles-ci ont notamment tiré vers le fort de KNOCKE.

Aujourd'hui 29, l'aviation a été très active. Deux aviateurs belges ont poursuivi de nuit des avions ennemis se rendant vers Dunkerque et Calais.

Les Hydravions anglais bombardent la Côte belge

Londres, 29 septembre.

Notre service d'aviation naval a bombardé les objectifs suivants dans la nuit du 27 septembre : les écluses de Zeebrugge, l'aérodrome de Saint-Denis-Westrem, le hangar de dirigeables de Gontrode et l'aérodrome de Houltave.

Les bombes lancées sur Zeebrugge semblent avoir donné de bons résultats. Celles qui ont été lancées à Houltave sont tombées parmi les hangars et les baraquements et sur le côté sud-ouest de l'aérodrome. Sept tonnes d'explosifs ont été lancées.

Toutes nos machines sont rentrées indemnes.

Armée d'Orient

Salonique, 28 septembre.

Sur la STRUMA et dans la RÉGION DU VARDAR, activité d'artillerie assez sérieuse de part et d'autre pendant la journée.

Rencontres de patrouilles sur la STRUMA et dans la VALLÉE DE DEVOLI.

La Vente illicite de l'Essence

Paris, 29 septembre. — Le parquet vient d'ouvrir une information sur le cas de plusieurs commerçants qui ont vendu depuis plusieurs mois de l'essence, sans exiger la carte et à des prix exorbitants. Le Comité de répartition de ce produit vient de demander au ministère du ravitaillement de faire contrôler à l'avenir la vente mensuelle effectuée par les raffineurs pour chaque département afin d'établir un chiffre exact et définitif de répartition.

L'Effort américain

UNE ARMÉE DE 3 MILLIONS D'HOMMES

Washington, 29 septembre. — Les principaux traits du programme militaire, qui montrent quelle est la largeur de vues du président Wilson et de ses conseillers, sont : d'élever, d'équiper et d'entraîner une armée de trois millions d'hommes qui serviront tous à l'étranger, de dépenser 2 milliards de dollars pour la grosse artillerie et les munitions d'artillerie, 250 millions de dollars pour la construction de torpilleurs et de contre-torpilleurs, 2 milliards de dollars pour construire des navires marchands et de porter les effectifs du personnel de la marine de 150,000 à 200,000 hommes, avec une augmentation correspondante des troupes de l'infanterie de marine.

Le Président Wilson confie une Mission à son Conseiller

Washington, 28 septembre. — Le département d'Etat annonce qu'une mission a été confiée par le président Wilson à son conseiller intime, le colonel House, qui est chargé de réunir les données qui pourront être utilisées à la conférence de la paix :

« Il ne faudrait pas croire, ajoute le communiqué du département d'Etat, que cette mesure implique que les Etats-Unis désirent conclure une paix prématurée, la mission du colonel House est simplement un moyen du département d'Etat en vue d'obtenir des renseignements. »

Un Don du Pape aux Régions envahies

Paris, 28 septembre. — Le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat, a informé le cardinal-archevêque de Paris du don de 20,000 fr. fait par le pape à l'œuvre de la Fraternelle des régions occupées.

Un nouveau Billet de Banque de 20 Francs

Paris, 29 septembre. — Un nouveau billet de vingt francs, émis par la Banque de France, va remplacer progressivement le type actuellement en circulation. Le nouveau billet, dont la tonalité générale est bleu vert, est orné de deux vignettes. Pour la première fois, en France, une figure illustrera un de nos billets, — c'est celle de Bayard, — dont la nouvelle coupure portera la devise rappelée lors de la séance historique du 4 août 1914 par M. Viviani, lorsqu'il fit part à l'Assemblée de l'ultimatum de l'Allemagne : « Nous sommes sans peur, parce que nous sommes sans reproche. » C'est cette déclaration qui a inspiré la création du nouveau billet, lequel va être mis en circulation la semaine prochaine.

Mort de Mlle Pascal d'Aix

Genève, 29 septembre. — Mlle Pascal d'Aix est morte hier soir à l'hôpital cantonal de Lausanne. On espère sauver sa mère. Mais on craint pour la raison de celle-ci.

BORDEAUX

Il y a un an

1er OCTOBRE 1916

A la suite d'une brillante action, les troupes anglaises enlèvent, sur le front de la Somme, 3,000 mètres de défenses ennemies et le village d'Eaucourt-l'Abbaye. Les Français, de leur côté, étendent leurs gains aux abords de Morval, de Rancourt et de Cléry.

Dix dirigeables allemands survolent la côte orientale de l'Angleterre. Un d'eux est abattu près de Londres.

Le mouvement en faveur de la défense nationale et des alliés s'étend en Grèce dans la marine de guerre. Plusieurs vaisseaux grecs ont rejoint la flotte alliée.

Sur le front oriental, les troupes serbes progressent au nord de Kaïmackalan et occupent Kotchovet.

Autorisation de la Chasse aux « Pantes » dans la Gironde

M. le Préfet de la Gironde a pris l'arrêté suivant, approuvé par décision ministérielle du 21 septembre courant :

Article premier. — En temps d'ouverture générale de la chasse, l'emploi des filets à mailles d'au moins 2 centimètres de côté, dénommés « pantes » dans la Gironde, est autorisé pour la capture des petits oiseaux de passage énumérés ci-après. Tous autres filets ou engins, tels que lacets, restent formellement interdits à quelque époque de l'année que ce soit.

Art. 2. — Il ne devra être capturé, à l'aide des filets ainsi autorisés, d'autres oiseaux que les alouettes, les tits, les linots et les ortolans, et fait usage que d'appelants de ces espèces. Les oiseaux capturés ainsi ne pourront, à l'exception de l'ortolan gras, être transportés, colportés et mis en vente que s'ils sont revêtus de leurs plumes.

Art. 3. — Les captures d'oiseaux dont il s'agit ne pourront être effectuées que par des personnes munies du permis de chasse.

Vente du Charbon de Terre aux Détaillants

Le maire de la ville de Bordeaux rappelle aux marchands détaillants de charbon de terre que s'ils désirent obtenir l'autorisation de vendre ce combustible à la population bordelaise, ils doivent adresser, sans retard, une demande écrite au secrétariat de la Ville.

Répartition du Sucre

Industriels

Le comité départemental de répartition du sucre de la Gironde prévient les industriels transformant le sucre (boissons gazeuses, distillateurs, confiseurs, pâtissiers, biscuitiers, boissons sucrées, vinaigriers, produits pharmaceutiques, etc.), qu'ils doivent faire parvenir avant le 10 octobre leur demande de sucre pour le mois de novembre.

La direction du ravitaillement à Paris exige que les bordereaux de ces demandes lui parviennent avant le 15 octobre.

Il est indispensable que toutes les demandes puissent être groupées par le comité dès le 11 octobre au matin.

Les industriels susvisés feront passer leur demande par le président de leurs Syndicats respectifs, qui les transmettra au comité.

Faculté de Droit

Examens (Session de novembre)

Les étudiants sont informés que tous les ajournés à la session de juillet et ceux qui sont autorisés extraordinairement à se présenter à la session de novembre, doivent se faire inscrire, pour l'examen, au secrétariat de la Faculté soit eux-mêmes, soit par correspondance, du 1er au 15 octobre au plus tard. Ils auront soin d'indiquer :

1. A quel examen ils se présentent et, à l'occasion, leur matière à option;

2. Ils désirent être convoqués individuellement (dans ce cas, joindre timbre à 0 fr. 10);

3. S'ils désirent recevoir leur bulletin de versement, de façon à consigner les droits chez le receveur des finances ou le trésorier-payeur général de leur département. Ils devront renvoyer la quittance qui leur sera délivrée au secrétariat de la Faculté au moins deux jours avant de passer l'examen.

Tombola en faveur des Tuberculeux de la Guerre

Le comité départemental d'assistance aux tuberculeux de la guerre a l'honneur de rappeler aux gens de cœur qu'une tombola est organisée en faveur des tuberculeux de la guerre.

Notre comité assiste déjà plus de trois cents de ces intéressantes victimes et leur famille réparties dans tout le département. Pour mener sa tâche à bien, il faut disposer de fonds importants. La tombola est un des moyens pour s'en procurer. Le billet est de 1 franc. Moyennant ce léger sacrifice, on vient en aide aux tuberculeux de la guerre et on court la chance de gagner un lot bien supérieur au sacrifice consenti. Le tirage de la tombola doit avoir lieu le 15 octobre prochain. Pas un homme de cœur n'hésitera à participer à cette bonne action. On trouvera des billets de la tombola dans tous les bureaux de tabac et dans un grand nombre de magasins qui s'intéressent au succès de l'œuvre. Se hâter.

Une Chasse à l'Homme sur le Fleuve

Sur le quai de Bacalan, samedi après-midi, trois individus s'emparaient de trois caisses de champagne et les déposaient dans une yole amarrée tout près. Les inspecteurs de la Sûreté Follos et Dudon, de service dans ces parages, avaient aperçu leur manège. Ils se précipitèrent, mais le trio leur brûla la politesse, en fuyant à toutes rames.

Suivant du regard la direction que prenait la barque, les deux inspecteurs virent que les fugitifs accostaient en face de la rue Lucien-Faure. Croyant avoir dépisté nos policiers, les inconnus allaient débarquer leur butin, lorsque Follos et Dudon surgirent.

Se voyant pris, deux des individus, sautant sur plusieurs bateaux amarrés à cet endroit, réussirent à s'échapper. Le troisième, serré de plus près, n'hésita pas à piquer une tête. Les inspecteurs attendirent que le plongeur remontât à la surface. Mais les secondes, les minutes passèrent : tous les records de plongée furent battus. Le triton ne reparut pas. Il est certain que le malfaiteur s'est noyé. Il avait dû goûter au champagne et il fut frappé vraisemblablement d'une congestion. Son corps n'a pas été encore retrouvé.

Dans l'embarcation abandonnée, on a découvert les bouteilles de champagne; les caisses trop embarrassantes, avaient dû être jetées à l'eau.

Un veston avait été oublié par un des fuyards; on a trouvé dans ses poches des papiers au nom de Ben Radji B., domicilié rue Barreyre, 7.

Un nouvel Exploit du Service de la Sûreté

ENCORE UN MONTE-EN-L'AIR SOUS LES VERROUS

Notre nouveau chef de la Sûreté a décidément la main heureuse. Peut-être la corporation des aigrefins ne lui votera-t-elle pas des remerciements, mais la population bordelaise sera unanime à le féliciter et à l'encourager à continuer sa besogne d'épuration.

Donc, M. Farfals vient de se rendre, accompagné de ses zélés collaborateurs Barsac, Normand, Esquerré et Duvignac, au 21 de la rue Ambroise, où il avait appris qu'un lot important de marchandises diverses avait été déposé.

Dans la chambre du charpentier espagnol Justo Pastor, 41 ans, la perquisition fut des plus fructueuses. Elle permit, en effet, de découvrir un stock considérable de linge, argenterie, couteaux, plumes d'autruche, etc., etc.

L'Espagnol fut écroué, ses explications n'ayant pu convaincre M. Farfals de l'honorabilité du charpentier, déjà condamné, notons-le en passant, pour participation à un vol de drap, cours d'Espagne.

Le chef de la Sûreté fit transporter à la Permanence les divers objets et linge découverts chez l'Espagnol et convoqua à son bureau plusieurs personnes victimes de cambriolage. Presque toutes les marchandises furent reconnues par leurs propriétaires.

Justo Pastor était donc, sinon un des auteurs principaux, tout au moins le recéleur des monte-en-l'air qui avaient opéré ces jours-ci.

Ils avaient, en effet, rendu visite, en son absence, au domicile de Mme Marchand, 98, cours d'Aquitaine, en passant par la cave, et non satisfaits sans doute de cette première expédition, pourtant fructueuse, ils avaient mis à sac, à leur tour, les appartements voisins de Mme Tailléfer.

De là, par le périlleux chemin des toits, ils s'étaient introduits dans les appartements de M. Bégué, 100, cours d'Aquitaine, en villégiature comme ses voisines, et y avaient opéré tout à leur aise.

Il ne reste plus maintenant qu'à découvrir les propriétaires des objets non encore reconnus et les complices de l'Espagnol. Ceci comme cela ne saurait tarder.

PETITE CHRONIQUE

Le bon tuyau. — Mise en éveil par les nombreux cambriolages signalés, presque journellement, Mme Maria Laurent, tenancière d'un garni, rue Fourteau, pour dérouter les éventuels malandrins qui viendraient lui rendre visite, chercha une cachette sûre afin de soustraire son magot à leurs investigations. Elle crut l'avoir trouvée dans le tuyau du poêle de sa chambre, et y déposa une somme de 2,000 francs. Or, quelle ne fut pas sa stupéfaction en constatant, samedi après-midi, que les 2,000 francs si précieusement cachés avaient disparu. Le bon tuyau avait été découvert par les subtils « monte-en-l'air ».

Vengeance ? — Pour des motifs encore inconnus, Yvonne S..., demeurant à Cenon, a porté deux coups de couteau dans le dos à Antonin Boissac. Ce dernier, grièvement atteint, a été transporté à l'hôpital Saint-André.

Au Ciné. — Un permissionnaire du 2e bataillon colonial, à Casablanca, de passage à Bordeaux, entrait, samedi après-midi, dans un cinéma du cours de l'Intendance, et admira sur l'écran des films palpitants. La représentation terminée, le militaire sortit. Il s'aperçut alors qu'une somme de 1,600 francs placée dans son portefeuille avait disparu. Un voisin avait dû profiter de l'obscurité de la salle.

Dans le fiacre. — Dans une voiture de place, prise à la gare de La Bastide, samedi soir, Mme Jabet, rue Boudet, 25, a oublié son sac à main, marqué aux initiales J. J., et contenant des bons du trésor, représentant une somme de 8,000 francs, deux bagues avec rubis et divers autres objets. Il faut souhaiter que le cocher ait découvert le précieux sac avant de « charger » un nouveau client, ou bien que celui-ci soit un honnête homme... ou une honnête femme.

Théâtres et Concerts

Théâtre-Français

LES BLEUS DE L'AMOUR, comédie en 3 actes, de M. Romain Coolus.

En attendant que les moralistes et les prophètes se soient mis d'accord sur ce que devrait ou pourrait être le théâtre d'après-guerre, les auteurs dramatiques font des pièces où ils essayent de distraire plus ou moins honnêtement la pauvre humanité, pendant deux ou trois heures, de son angoisse quotidienne... C'est un emploi qui vaut bien celui de nombre d'embusqués !

M. Romain Coolus a voulu nous donner une pièce de gaîté légère et sans grivoiserie qui tint le milieu entre le vaudeville et la comédie de mœurs. Et comme il n'ignore rien de son métier, qu'il a de l'esprit et des lettres, il réussit à être le régal de tous, même en écrivant purement au théâtre la langue française.

La comtesse de Linières a deux neveux : l'un, Bertrand, jeune homme des bois, simple et ami des bêtes, et Gaspard, viveur endurci, marié en Amérique avec une demoiselle Petercott, mais revenu à Paris où il fait « la nouba », comme disent les poilus.

La nièce de la comtesse, Emmeline, ne veut pas épouser Bertrand. Elle ne peut pas épouser Gaspard, puisqu'il est marié... Eh bien ! elle épousera le premier venu, Alfred Brunin par exemple, un gaillard qui refuse de se laisser faire et ne recule pas devant le scandale : il enlève la petite Mimi Bertin !

Ah ! si Gaspard n'était pas marié... Justement, il ne l'est pas. Mistress Petercott était une invention du viveur désireux de ne pas être marié malgré lui. Mais ses préventions tombent devant Emmeline et... ils auront beaucoup d'enfants.

Cette petite histoire est gentiment contée, avec aisance, belle humeur et grâce subtile, sans peser, sans rester. Elle a beaucoup plu. Mlle Camille Hébert est une Emmeline piquante, fine, délurée, et Mme Germaine Ety une pittoresque comtesse.

M. Demanne, qui n'est pas un inconnu pour les Bordelais, joue avec une souple désinvolture le rôle de Gaspard, et M. Raoul Villot marque de traits appuyés, mais heureux, le personnage épisodique de Bigorne.

Mmes Sand et Gylda, MM. Sandrin, Dorival, Donnio, Bérard, Sylvain, concourent au succès très franc et très chaud.

P. B.

SPECTACLES

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE

TRIANON-THEATRE. — A 8 h. 40 : « La Rencontre ».

THEATRE DES BOUFFES. — A 8 h. 30 : « La Demoiselle du Printemps ».

APOLLO-THEATRE. — A 8 h. 30 : « La Classe 16 ».

THEATRE-FRANÇAIS. — A 8 h. 30 : « Les Bleus de l'Amour ».

ALHAMBRA-THEATRE. — A 8 h. 30 : « Le Petit Faust ».

SCLA-THEATRE. — A 8 h. 30 : « Une Nuit de Noces ».

ALCAZAR. — A 8 h. 30 : « La Porteuse de PAIN ».

CHAUSSURE POPULAIRE

Homme, 25 francs. La première vente aura lieu lundi 1er octobre. Dépôts à Bordeaux : **Au Chat Noir,** 114 et 116, rue Ste-Catherine; **Cadet, chaussseur,** 17, cours de l'Intendance.

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS du 29 septembre

Marie Desmarty, 37 ans, place Pey-Berland, 1.
Marie Bauduc, 44 ans, rue Joseph-de-Carayon-Latour, 71.
François Patrelle, 63 ans, imp. Ste-Catherine, 4.
Veuve Cadiot, 72 ans, r. Guillaume-Leblanc, 1.

CONVOIS FUNÈBRES du 1er octobre

Dans les paroisses :

St-Seurin, 10 h., M. U. Normand, salle d'attente.
St-Eloi : 10 h., Mme G. Recurt, cours Victor-Hugo, 96.
St-Rémy, 1 h. 45, Mme veuve P. Magnaval, rue Delbos, 22.
St-Louis, 1 h. 45, M. J. Hourrègne, rue Cantemerle, 24.
Ste-Eulalie, 5 h., Mlle J. Singla, place Sainte-Eulalie, 23.

Convoi militaire :

7 h. 30, M. G.-M. Quéré, cours Barbey.

Autre convoi :

5 h. 15, M